

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3708 - Lundi 07 Septembre 2020 - Prix : 200 Fc

PROCLAMATION DES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT

15% au 1er groupe et 23% 2e groupe



Le jury proclame les résultats du BAC 2020.

COVIS-19

Jour J pour la réouverture des frontières

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Septembre 2020**

Lever du soleil:

06h 07mn

Coucher du soleil:

18h 04mn

Fadjr : 04h 54mn

Dhouhr : 12h 09mn

Ansr : 15h 18mn

Maghrib: 18h 07mn

Incha: 19h 21mn



ELECTION À LA MAIRIE DE MOTRONI

La liste **Dji Dzima** dénonce une « mascarade électorale »

L'élection de Hassane Mohamed Halidi à la tête de la commune de Moroni est contestée par la liste Dji Dzima de Faouzia Mahamoud. Ladite liste dénonce la « mainmise du ministre de l'intérieur », patron d'Orange, parti dont la liste a remporté le scrutin du vendredi 4 septembre au détriment de la coalition soutenue par le pouvoir.

Devant la presse, vendredi 04 septembre dernier, la liste Dji Dzima conduite par Faouzia Mahamoud a parlé, sans équivoque, d'une élection « hâtive » du maire de Moroni et de ses adjoints. La raison, la convocation « tardive » des conseillers communaux pour ladite élection, à « moins de 72H du jour du scrutin », contrairement aux règles du jeu. « Nous n'arrivons toujours pas à comprendre pourquoi autant des contournements

aux règles et aux normes », tempête-elle, parlant spécifiquement du délai des convocations.

A l'en croire, c'était vers les coups de 20H, à la veille du scrutin, que les conseillers ont reçu les convocations. « Nous avons appris comme ça que l'élection a été organisée mais nous n'avons pas davantage d'informations à part peut-être des images de Hassane Halidi (le maire élu, Ndlr) relayées sur les réseaux sociaux », poursuit la tête de liste, regrettant au passage que l'huissier qu'ils avaient engagé pour aller constater « la mascarade » ait été empêché d'accéder dans la salle où se déroulait le scrutin.

Autre sujet de litige, le secrétaire général de la commune. Entre celui qui était en place avant le scrutin du 24 juillet (annulé par la Cour suprême, Ndlr), et celui nommé par la gouverneure de Ngazidja quelques jours plus tard.



Les membres de Djdzima devant la presse.

Lors de la reprise de ce 4 septembre, c'est dernier qui assistait la Commission électorale dans l'organisation de l'élection. La liste Dji Dzima a sauté sur l'occasion pour fustiger une fois de plus « la main-

mise » du ministère de l'intérieur, lequel, toujours selon cette liste adverse, « a pris en otage toute une ville ainsi que ses chefs de quartiers ». Les listes Dji Dzima et Moroni Pour Tous devaient se concerter le

lendemain, samedi, pour décider d'une action commune comme l'introduction d'une requête auprès de la Cour suprême.

Andjouza Abouheir

MAIRIE DE MORONI

Hassane Halidi du parti Orange renfile l'écharpe

La Commission électorale a organisé l'élection du maire de Moroni sans les listes opposées à celle du parti Orange, lesquelles, selon nos informations, contestent aussi bien le délai de convocation que la légalité du secrétaire général de la commune. Jusqu'au lendemain samedi à 13h, aucun recours n'a été enregistré à la Cour suprême pour contester l'élection de Hassane Mohamed Halidi et de ses adjoints.

Comme prévu, l'élection du maire de Moroni et de ses adjoints s'est déroulée vendredi 4 septembre, après une première

tentative échouée faute de quorum, jeudi. Ce vendredi-là, comme jeudi d'ailleurs, seule la liste Orange était présente avec une majorité écrasante de 28 conseillers. Selon l'extrait du procès-verbal que nous nous sommes procuré, la première moitié est composée essentiellement d'élus, tandis que la seconde, de chefs de quartiers. Ils ont à l'unanimité élu Hassane Mohamed Halidi maire de la capitale. Sans surprise, les listes opposées à Orange ont été aux abonnés absents. Si auprès de Moroni Pour Tous de l'ancien député Abdoufatah nous n'avons obtenu aucune explication officielle, Dji Dzima de Mahamoud Faouzia justi-

fie le boycott par le fait que la convocation est parvenue à moins de 48h de la date du scrutin, entre autres raisons.

L'on notera par ailleurs que le secrétaire général de la commune est sujet de litige. Une guéguerre que nous avons déjà prévue dans une de nos précédentes éditions. En effet, dans sa décision du 26 août dernier, la dernière en date, du moins dans cette affaire, la Cour a ordonné au secrétaire général de la mairie d'assurer les affaires courantes « jusqu'à l'élection du nouveau maire et ses adjoints ». Ce secrétaire désigné n'est pas n'importe lequel puisque la Cour précise qu'il s'agit de celui qui

était « en exercice au cours du scrutin du 24 juillet 2020 ». En apportant cette précision, la Haute juridiction annule de facto l'arrêté de la gouverneure de Ngazidja, portant nomination d'un nouveau secrétaire général de la commune de Moroni, le 13 août. Malgré la Cour, c'est ce dernier qui a assisté la Ceni dans l'organisation de l'élection du maire, le 4 septembre.

Pour rappel, Hassane Mohamed Halidi avait été élu maire le 19 mars. Contestée par Moroni Pour Tous, son élection fut invalidée par la Cour suprême. D'où la reprise du 24 juillet, qui a vu Hamid Jaffar, également conseiller de la liste Orange,

devenir maire de la capitale, et ce jusqu'au 26 août que la Haute juridiction a de nouveau annulé le scrutin (du 24 juillet). Reste maintenant à savoir si la (ré)élection de Hassane Mohamed Halidi sera définitivement validée. Dans le cas contraire la situation pourrait profiter à une délégation spéciale à la tête de la commune de Moroni, comme le craignent certains observateurs qui voient de ces manœuvres une manière d'empêcher le parti Orange de garder la mairie de la capitale au détriment de la coalition soutenue par le pouvoir...

TM



COMMUNIQUE

SONELEC: La Direction Régionale de la SONELEC Mohéli porte à la connaissance de son aimable clientèle que suite aux problèmes liés aux compteurs PP1, la situation est revenue à la normale. Elle rassure à ses clients qu'ils peuvent désormais se présenter à recharger leur électricité.

La Direction régionale de Mohéli, renouvelle ses excuses à sa clientèle pour ce désagrément indépendamment à leur volonté et lui remercie de la patience qu'elle veuille bien lui témoigner.



AVIS DE RECRUTEMENT

OXFAM South Africa recrute, dans le cadre du projet « **Renforcer la résilience climatique urbaine en Afrique de l'Est** », en collaboration avec la Mairie de Moroni

- Un coordinateur de projet (Project Manager)
- Un gestionnaire finance et logistique

Pour plus d'information, veuillez consulter les liens suivants :

Pour le poste de Coordinateur :

<http://www.ngopulse.org/opportunity/2020/08/31/oxfam-project-manager>

Pour le poste de gestionnaire :

<https://reliefweb.int/job/3665940/project-finance-and-logistic-manager-based-comoros>

La date limite de soumission est fixée au 11 septembre

PROCLAMATION DES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT

15% au 1er groupe et 23% 2e groupe

La proclamation des résultats du baccalauréat a eu lieu samedi dernier au Lycée de Moroni. Pour cette session 2020, 15,08 % sont admis au premier groupe tandis que 23,20% sont autorisés à passer les épreuves du 2e groupe. Toutefois, l'opinion regrette l'application des méthodes qu'on croyait dévolues pour la proclamation des résultats, à savoir la radio.

Les résultats du baccalauréat sont tombés le samedi dernier avec une méthode très désuète malgré la volonté d'aller vers l'émergence. Une foule d'indi-

vidus s'était regroupée à l'entrée du Lycée Saïd Mohamed Cheikh de Moroni pour attendre les résultats du bac dans une période caractérisée par la covid-19 où la nécessité d'avoir des résultats en ligne était si importante pour la population en général et les candidats en particulier. Pour cette session 2020, 15,08% sont admis au premier groupe tandis que 23,20% sont autorisés à passer au deuxième groupe.

Pour la série A1, 14.16% sont admis directement et 33.17% autorisés à passer l'orale. Pour la série A2, soit la série qui a bien travaillé pour cette session 2020, 62.35%

sont admis et 24.37% autorisés à passer au deuxième groupe. Mais les plus larmoyants sont ceux de la série A4 qui ont fourni des résultats catastrophiques. Ils sont 9.31% pour le direct et 19.06% pour l'oral. Quant à la série C, ils sont 45.35% admis et 23.29% autorisés. Enfin la série D, ils sont 24.22% pour le direct et 33.55% pour l'oral.

Interrogé sur les résultats catastrophiques de la série A4, Nouridine Salim Alias Mazamba professeur de philosophie parle des difficultés de niveau et la présence du coronavirus. « Les candidats en série littéraire devront faire des efforts et que les parents cessent de forcer le passage

des classes pour leurs enfants. Faute de quoi les élèves risquent de refaire le bac des milliers de fois », exhorte-t-il. Les enseignants de leur côté ont regretté la manière dont s'est effectuée le rachat des points pour les candidats. Effectivement, cette année, le ministère de l'éducation nationale a décidé en solo d'accorder 0,5 de moyenne aux candidats. Une initiative vivement contestée par les enseignants. « Le rachat des points des candidats se fait par les enseignants après confortations et discussions par rapports aux résultats. Et cette année, on nous a imposé 0.5 de moyenne. Cela n'est jamais arrivé et surtout

ce n'est pas dans leurs prérogatives », regrette Chabane Mohamed, enseignant à l'Université des Comores.

Fait marquant pour cette session de 2020, la proclamation des résultats du Bac s'est fait à la radio alors que le pays dispose des jeunes talents qui ont créé des applications en ligne pour faciliter la vie des candidats comme NATIDJA. Et en 2020, on oblige les gens à suivre la proclamation des résultats à la radio. Vive l'émergence !

Kamal Gamal

COVIS-19

Jour J pour la réouverture des frontières

Comme prévu, les aéroports des Comores rouvrent leurs portes avec le reste du monde à partir de ce lundi 07 septembre. A Hahaya, aéroport international du pays, les responsables assurent être prêts pour ce rendez-vous tant attendu, et pour lequel, covid-19 oblige, la sécurité sanitaire est de mise.

Un vol par jour. Tel est le programme décidé par l'autorité de l'aviation civile en concertation avec les autorités sanitaires. De quoi permettre aux agents aéroportuaires et de santé de pouvoir gérer le flux des passagers, en cette période exceptionnelle où les dispositions impératives liées à la crise de coronavirus font rallonger

drastiquement le temps d'embarquement, comme du débarquement d'ailleurs.

A l'aéroport international Moroni Hahaya, dans le cadre de la reprise des vols réguliers internationaux, des tentes préfabriquées à l'intérieur desquelles les passagers seront accueillis pour entre autres le prélèvement de la température. En amont de ce passage obligé, les passagers auront à remplir quelques formalités avant la descente de l'avion, selon le patron de la communication de l'aéroport de Hahaya, que nous avons contacté au téléphone. « Cela devra permettre au personnel de mieux gérer les comptoirs pour bagages et, d'une pierre deux coups, contrôler, l'épidémie de coronavirus

», espère Karimou Abdoulwahabi.

En outre, une fiche de contrôle de désinfection de l'aéronef contre la Covid-19 devra être présentée à l'arrivée de chaque vol commercial international. Pour les passagers à l'arrivée ou au départ du pays, ils doivent se munir de leur test PCR avant de passer la frontière. « Le débarquement d'un passager ne remplissant pas les conditions ci-dessus dans un aéroport comorien expose la compagnie aérienne responsable des sanctions administratives et à l'obligation de transporter à ses frais, le passager non conforme jusqu'à son point d'embarquement », rappelle l'aviation civile.

Andjouza Abouheir



EDUCATION NATIONALE

La rentrée scolaire 2020-2021 prévue pour le 15 novembre prochain

C'était lors d'une conférence de presse tenue le week-end dernier que le ministre de l'éducation nationale a annoncé la date de la rentrée scolaire pour l'année 2020-2021 : le 15 novembre.

Malgré la crise sanitaire mondiale qui a affecté plusieurs secteurs dans le pays, le ministre de l'éducation nationale s'est réjoui devant la presse le samedi dernier, des efforts engagés par le gouvernement afin de permettre aux écoliers et aux universitaires de poursuivre les cours. Le ministre rappelle que contrairement aux habitudes, les examens nationaux ne marquent pas la fin de l'année en cours.

« Les élèves de primaire, collège et lycée doivent reprendre les cours le 14 septembre prochain. Pour les universitaires, ceux de la deuxième année céderont bientôt la place aux

premières années. Mais ces reprises se feront au respect strict des mesures sanitaires », annonce Moindjié Mohamed Moussa, le ministre de l'éducation nationale.

Quant à l'année scolaire 2020-2021, la date annoncée par le minis-

tre est le 15 novembre. « La rentrée se fera le même jour pour toutes les classes. Elle ne se fera pas étape par étape et les mesures barrières contre le coronavirus seront toujours au rendez-vous ». En parlant de la rentrée, le ministre a rebondi sur

quelques nouveautés concernant le programme d'enseignement au niveau du pays.

En effet, dès la rentrée prochaine, « l'arabe et l'anglais devront être enseignés au même niveau que le français car en classe de troisième l'élève doit avoir un niveau remarquable pour les deux langues, au même titre que le français », a-t-il fait savoir. Parallèlement, le gouver-

nement décide d'insérer l'enseignement de la religion musulmane dans le programme des classes maternelles. Une annonce qui forcément ne va pas plaire aux défenseurs d'un État laïc, qui sont de plus en plus nombreux dans notre société.

Kamal Gamal

**Brève****7 personnes aux mains de la police pour l'incendie du camion de la mairie de Moroni**

Un camion plateau appartenant à la commune de Moroni a fait les frais d'un « incendie criminel » dans la nuit du vendredi au samedi 5 septembre. De source policière, au total sept individus ont été interpellés et placés en garde à vue au commissariat central de Moroni, dans le cadre de l'enquête.

SOCIÉTÉ

Comor'Lab fête un an depuis sa création

Le 5 septembre dernier, l'Association Comorienne des TIC (ACTIC) a célébré un an depuis son lancement d'espace Coworking « Comor'Lab ». Il s'agit donc d'un espace de travail partagé ainsi qu'un réseau d'actifs favorisant l'échange et la créativité des travailleurs indépendants et des petites entreprises.

Comor Lab a fêté un an depuis sa création. Cette association a réussi pendant un an à se faire connaître comme un centre de conférence, de formation et de travail accueillant près d'un millier de personnes. Malgré la volonté pour laquelle le centre est créé, beaucoup de jeunes ne se manifestent pas encore par leur présence dans ce lieu, comme l'aurait voulu Hamidou Mhoma, patron de Comor'Lab. « Cet espace est créé pour plusieurs raisons mais plus particulièrement les jeunes. Des responsables sont là pour les accompagner à accomplir beaucoup de choses mais malheureusement nous faisons presque un an sans que leur présence soit remarquable », regrette-t-il.



La direction de Comor Lab en conférence de presse.

Après un an en tout cas, le Coworking a enregistré une quinzaine de startups qui continuent d'y travailler de façon régulière. Plusieurs projets ayant participé au GSWW ont bénéficié d'une formation, soit d'un partenaire (EFOICOM à travers

GERME), soit d'un Coworker (Sowo, kinu ink) qui s'est mué en startups. Ainsi l'ACTIC à travers Comor'Lab voudrait. « Pour les mois à venir, nous comptons mettre en place des parcours de formation, notamment un système d'Information

Géographique et d'infographie. D'autres parcours viendront compléter cette offre de formation », souligne Abdoulmadjid Youssef.

L'Actic en effet, et ses partenaires réfléchissent sur la mise place d'un E-learning de forma-

tion sur 2 ans à l'issue desquelles des diplômes internationaux seront remis. Pour rappel dans cette période de coronavirus, cette organisation a offert aux travailleurs plusieurs possibilités pour ne pas se détacher de leurs obligations. « Des webinaires ont été mis en place afin de fournir des outils numériques pour la continuité du travail aux comoriens. Nous avons accueilli des professeurs de lycées à l'occasion du téléenseignement. Ces actions ont été rendues possibles par la garantie d'un accès à internet de haut débit et par la présence d'énergie électrique à tout moment », avance Hamidou Mhoma. Pour aider la population, une application web a été développée et a participé dans des compétitions internationales et continue de servir la population pour retrouver des pharmacies de garde. Aujourd'hui, Comor Lab, lance encore un vif appel aux étudiants de fréquenter les lieux. « Le but principal de cet espace est de permettre aux jeunes de développer leurs idées et nous sommes là pour les accompagner », insiste-t-il.

A.O.Yazid



AVIS DE RECRUTEMENT



Le PNUD Comores recrute **1 Expert (e) National (e)- SB4**

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de prendre connaissance des termes de référence, et de postuler en ligne à partir des liens ci-dessous :

* Poste Expert (e) National (e) du projet Renforcement du Cadre et de l'Ecosystème du Financement des ODD aux Comores

* https://jobs.partneragencies.net/erecruitjobs.html?JobOpeningId=32526&hrs_jo_pst_seq=1&hrs_site_id=2

Date de début de Publication : **04 septembre 2020**

Date limite dépôt des candidatures : **18 septembre 2020**

Remarques :

- Les candidatures féminines sont fortement encouragées et à compétences égales, les candidatures féminines sont privilégiées.
- Seuls les candidat(e)s retenu(e)s pour des évaluations et entretiens seront contactés.



AVIS DE RECRUTEMENT



Le PNUD Comores recrute **1 Assistant (e) Administratif (ve) et Financier (ère)**

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de prendre connaissance des termes de référence, et de postuler en ligne à partir des liens ci-dessous :

* Poste Assistant (e) Administratif (ve) et Financier(ère) du projet Renforcement du Cadre de l'Ecosystème du Financement des ODD aux Comores

* https://jobs.partneragencies.net/erecruitjobs.html?JobOpeningId=32530&hrs_jo_pst_seq=1&hrs_site_id=2

Date de début de Publication : **04 septembre 2020**

Date limite dépôt des candidatures : **18 septembre 2020**

Remarques :

- Les candidatures féminines sont fortement encouragées et à compétences égales, les candidatures féminines sont privilégiées.
- Seuls les candidat(e)s retenu(e)s pour des évaluations et entretiens

FOOTBALL : CHAMPIONNAT DES COMORES, PHASE NATIONALE

Tonifié, Fomboni club bat Ngazi (2-1) et devient vice-champion national

CoNor et Ffc peuvent s'enorgueillir de pouvoir enfin pousser un ouf de soulagement, pour avoir mené à terme une compétition d'intensité démentielle, ou presque, tenue à huit clôt à Ndzouani. La 3e et dernière journée, du 5 septembre 2020, a été accaparée par Fomboni club au détriment des locaux (2-1), Ngazi. Ainsi, Bonbon Djema est classé (1er), Fomboni club (2e) et Ngazi (3e). Mais, ce classement de l'édition 2020 du championnat des Comores, phase nationale, semble ne pas faire l'unanimité à Moili.

Le tandem administratif et technique, Comité de Normalisation (CoNor) et Fédération de Football des Comores (Ffc) s'enorgueillit. Le championnat national des Comores, une compétition d'une intensité élevée et convoitée diaboliquement s'est achevée dans des bonnes conditions. Même moins significative, la propagation de la covid-19 oblige, la compétition s'est déroulée à huit clos au stade Hombo de Mutsamudu (Ndzouani). Les trois leaders insulaires (Bonbon Djema de Moroni (Ngazidja),

Fomboni club (Mwali) et Ngazi Sport de Mirontsi (Ndzouani), s'étaient confrontés, sous forme de mini championnat.

Depuis la fin de la 2e journée, les carottes étaient cuites pour les ambassadeurs de Ngazidja. C'était un match palpitant et animé au rythme très élevé. Technico-tactiquement, il a laissé moins d'espace au porteur de ballon et a réduit ainsi la marge de manœuvre des prétendants au titre. Souvent, la stratégie permet au dernier rempart des uns et des autres de subir moins d'actions menaçantes.

Joint par téléphone depuis Moili, après la 2e journée (Bonbon Djema # Fomboni club : 2-1), Omar Hassanali, ancien vice-président de la Ffc, membre influent des ambassadeurs de l'île de Djumbe Fatima, a réagi amèrement et dénonce énergiquement le résultat du duel : « Non, c'est honteux. Ce score a été négocié avant le match. Je suis prêt à parler ». La 3e et dernière journée, tenue le samedi 5 septembre 2020, a été accaparée par Fomboni club au détriment des locaux (2-1). Mais, force nous est de constater que le classement général : Ngazi Sport (0



Fomboni Club de Moheli. (Photo d'archive)

point, lanterne rouge), Fomboni club (3, vice-champion) et le tonifié Bonbon Djema (6, leader national), que l'on croyait logique et honorable, suscite une vive polémique chez les Fomboniens.

Même si dans l'Archipel aux îles de la Lune, le taux d'incidence pandémique ne suscite plus la frayeur, les sentinelles (agents de secourisme, de sécurité et Comité scienti-

fique) chargées de la surveillance et de la lutte contre la propagation de l'épidémie de la covid-19 sont restées vigilantes. Dans son allocution de clôture de la compétition, Kanizat Ibrahim, patronne du Comité de Normalisation, s'est montrée vivement reconnaissante : « Nous remercions toutes les personnes physiques et/ou morales qui ont contribué de près ou de loin à la

tenue et à la réussite de ce prestigieux rendez-vous sportif [Championnat des Comores, phase nationale, ndlr], tant attendu par toute la communauté footballistique. Nous souhaitons autant pour la Coupe des Comores, phase nationale qui se déroulera à Ngazidja, du 8 au 12 septembre 2020 ».

Bm Gondet



Moroni Oasis B.P 798 – Tel : 763 26 66 Fax : 773 85 26 / 773 32 36 E-mail : contact@fedcomfoot.com

AVIS DE RECRUTEMENT

Dans le cadre de son processus d'amélioration de la gouvernance financière, la Fédération de Football des Comores (FFC) cherche à renforcer l'effectif de son département Finances et Comptabilité par le recrutement d'un Assistant Comptable pour un contrat d'un an renouvelable précédé d'une période d'essai de 03 mois.

Description des tâches

Sous l'autorité directe du Responsable Finances et Comptabilité et du Secrétaire Général, l'Assistant Comptable aura comme missions :

- Ø Contrôler et vérifier tous les documents d'achat avant paiement et s'assurer que toutes les pièces justificatives de paiement sont éligibles ;
- Ø Assurer l'enregistrement, l'imputation dans un logiciel comptable, sur une fréquence journalière, toutes les dépenses effectuées et classer les pièces comptables ;
- Ø Tenir les livres journaux ;
- Ø Etablir les Etats de rapprochement bancaire ;
- Ø Etablir les autorisations de paiement à

l'arrivée de l'échéance et les transmettre pour accord au Responsable Finances et Comptabilité avant décaissement ;

- Ø Réaliser les paiements et le suivi des factures des prestataires de services ;
- Ø Assurer le suivi des mouvements et demandes de décaissements ;
- Ø Assurer en collaboration avec le Responsable Finances et Comptabilité, la réalisation comptable et financière des activités de la FFC ;
- Ø Participer à l'élaboration des projets et reporting bailleurs ainsi que des rapports financiers des activités ;
- Ø Participer aux travaux budgétaires ;
- Ø Participer aux opérations d'inventaire ;
- Ø Contribuer à l'Etablissement des Etats financiers ;
- Ø Veiller au suivi du respect des procédures comptables et financières de la FFC et des partenaires ;
- Ø Et toute autre tâche à vous confier par le Responsable Finances et Comptabilité.

Qualifications et conditions requises

- Ø Avoir un BAC + 3 en Gestion, Finance

et Comptabilité ou diplôme équivalent ;

- Ø Avoir une expérience confirmée d'au moins trois (03) ans dans la comptabilité générale et analytique idéalement acquis au sein d'un cabinet d'expertise comptable ou d'un service comptable structuré ;
- Ø Avoir une parfaite maîtrise des outils informatiques et logiciels comptables ;
- Ø Avoir une bonne connaissance du système comptable OHADA ;
- Ø Avoir une bonne connaissance du français et de bonnes capacités rédactionnelles (rapport, compte rendu) ;
- Ø Être capable de travailler jusqu'à tard dans la soirée, les week-ends, les jours fériés ;
- Ø Être capable de travailler en équipe et sous haute pression ;
- Ø Être discret(e), respectueux des délais, de bonne moralité ;
- Ø Être immédiatement disponible.

Composition du dossier

- Ø Une lettre de motivation avec prétention salariale adressée au Secrétaire Général de la FFC ;
- Ø Une photocopie légalisée des diplômes;

Ø Une photocopie des documents attestant l'expérience ;

Ø Un CV détaillé simplifié, avec photo récente, contenant au moins 01 personne de référence.

Dépôt des dossiers

Les dossiers devront être déposés sous pli fermés, au siège de la Fédération de Football des Comores, Moroni Oasis, Route d'Itsandra, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@fedcomfoot.com avec copie à sg@fedcomfoot.com au plus tard le 12 septembre à 12h 00 min.

Processus de sélection

Le recrutement se fera de la manière suivante :

- Ø Une présélection sur dossier ;
- Ø Des entretiens avec un jury.

NB : Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s en vue de prendre part aux entretiens.

TÉLÉCOMMUNICATION

Comores Télécom affirme être toujours leader du marché

Suite aux propos du porte-parole du gouvernement affirmant la domination de Telma sur Comores Télécom, les chefs de département de cette entreprise publique affirment haut et fort qu'ils sont toujours leader du marché.

"Nous devons apporter notre soutien à Comores Télécom car elle est dominée par Telma". Ce sont ces propos qui ont provoqué l'ire de la société Comores Télécom jusqu'à convier la presse pour exprimer leur mécontentement et affirmer qu'ils sont toujours leader du marché. Selon Moustoifa Said Hassan, chef du département de suivi des agences, la loi mettant en place le deuxième opérateur de la téléphonie mobile aux Comores est une loi piratée. « La convention d'établissement de Telma comportait



Siège de Comores Telecom à Moroni

beaucoup de zones d'ombre. Et là, on a compris que des personnes voulaient la disparition de Comores Telecom. Nous, on n'avait pas peur de la concurrence mais on avait peur d'une concurrence déloyale», montre-t-il. Ce dernier s'interroge

comment Telma a-t-il pris le dessus sur Comores Télécom. « En termes de réseau, 80% du territoire est couvert et en matière d'emploi, on recrute plus que Telma », dit-il. Le chef de département de suivi des agences montre aussi que Telma

bénéficie de beaucoup de largesse et d'avantages que Comores Télécom.

De son côté, Madi Hassane, chef de département inspection financière a fait un tableau du chiffre d'affaires de la société depuis 2014 jusqu'à la nomination de Msa Mladjao au poste de directeur général en juillet 2019. Et on ne peut que constater la chute vertigineuse de leur chiffre d'affaires. En 2014, la société avait fait un chiffre d'affaire de 26 milliards contre 28 milliards en 2015 et 2016. En 2017, la société a fait 24 milliards pour chuter à 16 milliards en 2018 et de dégringoler à 12 milliards en 2019. Et pour couronner le tout de cette chute, la société avait fait des résultats prévisionnels de -3 milliards. « On était dans le gouffre et on devait mettre la clé sous la paillasse. Mais depuis l'arrivée de Mladjao, les choses ont pris une autre tournure »,

explique Madi Hassane. Ce dernier montre qu'au 30 septembre 2020, le déficit est passé de -3 milliards à -1 milliard 227. « Depuis, des sacrifices ont été faites pour redresser la maison et nous sommes allés vers des résultats positifs et nos indices redeviennent au vert », poursuit-il.

En dehors de cela, Comores Télécom apporte son appui financier à Comores Câble (374 millions) et Anrtic (977 millions) ces 4 dernières années. « On n'est pas dominé, certes il y a quelques difficultés comme beaucoup de sociétés », dit-il, tout en montrant que le marché des télécommunications aux Comores est critique. « Ces chiffres ne nous font pas peur. Il appartient à l'Anrtic de réguler le marché et on redeviendra comme avant », conclut-il.

AO. Yazid

LIBERTÉ DE PRESSE

Le journaliste Oubeidillah Mchangama empêché d'exercer son métier par la justice

Sous contrôle judiciaire depuis vendredi 04 septembre dernier, Oubeidillah Mchangama ne peut plus exercer ses fonctions de journaliste jusqu'à nouvel ordre. Soutenu par le Syndicat des journalistes et la section comorienne de l'Union de la presse francophone, le journaliste compte faire appel de cette décision prise à son encontre au terme de 24h de garde à vue.

Poursuivi par le ministère de la justice pour « publication de fausses nouvelles et complicité », Oubeidillah Mchanagama, est placé sous contrôle judiciaire, et ce au terme d'une garde à vue de 24H à la gendarmerie de Moroni où il était détenu depuis jeudi 3 septembre. D'abord au parquet le lendemain vendredi, puis devant le juge d'instruction le même jour, l'animateur vedette de Fcbk FM et de RCM-13 est interdit purement et simplement d'exercer son métier.

Le juge lui a en effet interdit de quitter l'île de Ngazidja sans son autorisation ; ne pas tenir des réunions publiques ou privées ; ne pas faire des déclarations sur les médias ; ne pas publier des messages sur les réseaux sociaux... Toute cette ribambelle de restrictions alors que le ministère « n'a pas de preuves suffisantes à la charge de l'inculpé » comme l'on peut lire dans l'ordonnance de placement sous contrôle judiciaire émise contre le prévenu.

Comme le rappellent le Syndicat des journalistes aux Comores et la

section comorienne de l'Union internationale de la presse francophone, c'est dans une vidéo diffusée en direct en début de la semaine dernière sur Fcbk FM, l'ancien journaliste a appelé à l'ouverture d'une enquête par le Conseil supérieur de la magistrature pour faire la lumière sur la gestion du budget alloué aux audiences spéciales sur des agressions sexuelles du 10 au 23 août.

« A aucun moment dans l'entiereté de son intervention, le journalis-

te n'a cité ni accusé personne. Il a juste, et, nous le réitérons, en toute légitimité, demandé de la transparence sur la gestion d'un fonds public par une entité publique », rappelle l'UPF, tandis que le SNJC de son côté souligne qu'un journaliste « est dans son droit le plus absolu quand il demande l'ouverture d'une enquête sur des dossiers dont il doute de la transparence de la gestion ».

Andjouza Abouheir



Appel à contribution des parties prenantes pour des études sur la pollution marine des plastiques et l'économie circulaire

Commission de l'Océan Indien (COI), Organisation intergouvernementale composée exclusivement d'îles, encourage la coopération régionale pour le développement durable. La COI a lancé trois études dans les îles AIODIS (African and Indian Ocean Island Developing States) dans le cadre du projet SWIOFish2 financé par la Banque mondiale.

Compte tenu du contexte spécifique, dû à la pandémie de Covid-19, et les contraintes liées à la fermeture des frontières, la COI invite toute partie intéressée à apporter sa contribution aux trois études importantes suivantes :

La pandémie de Covid-19 empêche les consultants de se rendre dans les pays cibles. Afin de mettre en œuvre les trois études, la COI demande aux parties prenantes de fournir des éléments d'information et des recommandations aux consultants et de partager leurs points de vue sur les trois études avec les consultants. Les consultants pourraient demander des informations spécifiques ou des commentaires sur leur travail par courrier électronique, par téléconfé-

rence ou par d'autres moyens. Il est prévu que les études soient achevées au début de l'année 2021. Votre participation en temps utile serait donc très appréciée.

La pollution marine par les plastiques et l'économie circulaire. Préparation d'une stratégie de sensibilisation et d'un plan de communication pour la réduction de l'utilisation des plastiques afin de promouvoir l'économie circulaire et de lutter contre la pollution marine. Le consultant est le Dr. Kieran Kelleher, qui peut être contacté à l'adresse kkelleherwb@gmail.com. Les termes de référence de l'étude peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.commissionoceanindien.org/sw2-y3-c1

Droits de propriété intellectuelle et innovation dans l'économie circulaire. Évaluation des questions nationales et régionales relatives aux droits de propriété intellectuelle liés aux projets innovants dans le domaine de l'économie circulaire. Le consultant est M. Coenraad Bezuidenhout, qui peut être contacté à

l'adresse founder@mavericksv.com. Les termes de référence de l'étude peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.commissionoceanindien.org/sw2-y3-c1

Cadres pour les entreprises et l'innovation dans l'économie circulaire. Mise en place de cadres nationaux et régionaux pour l'émergence d'entreprises et de projets innovants afin de promouvoir l'économie circulaire et de réduire la pollution marine. Le consultant est le Dr. Pierre Failler, qui peut être contacté à l'adresse pierre.failleur@port.ac.uk. Les termes de référence de l'étude peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.commissionoceanindien.org/sw2-y3-c1

Les parties prenantes sont priées de copier par courrier électronique les contributions fournies aux consultants à leur point focal national (PFN) AIODIS. Le PFN pour les Comores est Mons. Imam Abdillah, Président du comité national économie bleue, abdillahimam@gmail.com